



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## France Télévisions

Question écrite n° 56427

### Texte de la question

À la suite du rapport de Mme Catherine Clément, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à l'offre de programmes culturels dans le cadre de l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens qui lie l'entreprise France Télévisions et l'État.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la place des programmes culturels à la télévision publique. De manière générale, le renforcement des missions de service public et l'amélioration de la qualité des programmes sont au cœur de la stratégie de développement du service public de l'audiovisuel. A ce titre, les administrations de tutelle veillent tout particulièrement à ce que les moyens alloués à la télévision publique lui permettent notamment d'améliorer l'offre de programmes de culture et de connaissance. Dans ce cadre, les arbitrages concernant les ressources allouées à France Télévisions en 2005 ont permis d'affecter 15 MEUR supplémentaires au groupe par rapport à la loi de finances initiale afin, notamment, de renforcer le financement de la production d'oeuvres par toutes les chaînes. De ce fait, bien qu'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens n'ait pas été formellement signé, figure parmi les axes prioritaires de France Télévisions pour 2005 l'approfondissement de l'offre de programmes de culture et de connaissance, apportant ainsi une coloration plus spécifique à la programmation notamment de France 2 et France 3, conformément à leurs missions de service public. Enfin, dans le cadre du lancement de la télévision numérique terrestre, France 4, nouvelle chaîne de service public, est consacrée, notamment, à la création française, à la musique et aux spectacles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56427

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2005, page 915

**Réponse publiée le :** 17 mai 2005, page 5047